

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
DES ECOLES PUBLIQUES – COATREVEN
Séance du 10 février 2026**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-252201314-20260210-202602004-DE

Date de convocation : le 5 février 2026

Membres : En exercice : 8 Présents : 6 Votants : 8

Le dix février deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric PLET, Président.

Etaient présents : , Frédéric PLET, Franky DEMEERSSEMAN, Nassera KEATS, Nathalie BOUVERET, Thibaut LE GOFF, Salvatore TANDA.

Etaient absents : Bernard GAUTIER, Jean-Louis PRAT

Pouvoir : Bernard GAUTIER donne pouvoir à Frédéric PLET, Jean-Louis PRAT donne pouvoir à Nathalie BOUVERET,

Secrétaire de séance : Nathalie BOUVERET

N° 2026-02-004

OBJET : SUBVENTION A L'AMICALE LAIQUE

Lors du budget précédent une subvention de 1 500 € avait été octroyée à l'Amicale Laïque afin de financer les sorties scolaires des écoles du Rudonou.

Cette disposition ayant bien fonctionnée en 2025, je vous propose donc de renouveler cette subvention de 1 500 € pour le budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

D'octroyer une subvention de 1 500 € à l'Amicale Laïque du Rudonou afin de financer les sorties scolaires des écoles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

Syndicat Intercommunal
pour la mise en œuvre
du regroupement pédagogique
des écoles publiques
COATREVEN 22450